

Auger-Saint-Vincent

Lettre d'informations

Coronavirus : opération « masques »

C'est une belle initiative vraiment inédite. Grâce à Christelle, une couturière habitant à Villeneuve-sur-Auger, nous lançons dès à présent **une opération de création de masques en tissu**. Destinés à tous les habitants de notre village,



ces masques seront confectionnés seulement si vous nous aider à les faire.

En effet, pour les réaliser, Christelle a **besoin de lacets**, de **fils standards** et de **tissu**. Pour le tissu et le fil, nous disposons déjà de la matière nécessaire. Reste les lacets. Deux de 80 cm sont nécessaires par masque. Ils sont préférés aux élastiques car ils sont moins pénibles à porter selon les nombreux témoignages des professionnels qui en utilisent déjà. Ces lacets seront bien sûr lavés avant d'être positionnés. A noter que ces masques sont confectionnés selon les recommandations en vigueur (Afnor).

Dans un premier temps sera préparé un masque par habitant, soit un peu plus de 500 masques en tout. Si vous êtes intéressé, préparez les lacets en les mettant préalablement dans une enveloppe. **Sur celle-ci, indiquez votre nom et adresse. Le nombre de lacets fixera la quantité de masques à faire pour chaque famille.** Déposez ensuite le tout dans le coffre qui sera installé à la mairie, en bas du perron. Ensuite, nous vous les livrerons dès que leur confection sera achevée.

1

LACETS

Il faut 2 lacets plats de 80 cm par masque. Ils peuvent être usagés car ils seront lavés.

2

TISSU

Les masques seront confectionnés dans des draps en coton. Il y aura trois épaisseurs.

3

LOGISTIQUE

Le dépôt des lacets se fait en mairie. Nous vous livrerons les masques ensuite.

Agir ensemble pour se protéger

Les catastrophes nous font vivre des moments difficiles. Toutes les familles sont touchées de près ou d'un peu plus loin par les conséquences de l'épidémie. Restons donc tous vigilants pour nos proches en respectant les consignes sanitaires. En confectionnant des masques, nous montrons que nous pouvons continuer d'agir, conscients que l'Etat ne peut pas tout. Au delà, nous sommes mobilisés pour vous aider dans votre quotidien si vous commencez à rencontrer des difficultés pour vous approvisionner de denrées de première nécessité. N'hésitez pas à vous manifester auprès du CCAS. Les coordonnées sont au verso. Bien amicalement. Fabrice Dalongeville

Produits locaux

A la ferme du Raguet, vous trouverez nombre de produits locaux de qualité (pâtés, oeufs, conserves, confitures, boissons...). Renseignements au 0344590361.

Boulangier

Le distributeur de pain et viennoiserie est alimenté 2 fois par jour, et **ouvert 6 jours sur 7** (repos le lundi).

Pizzas

Jojo Pizza est présent chaque mardi soir sur la place. Réservation au 0770075617.

Rôtisserie

Depuis le 20 mars et ce chaque vendredi, la rôtisserie de Julien vous propose ses poulets rôtis et fermiers. Réservation au 0766086383

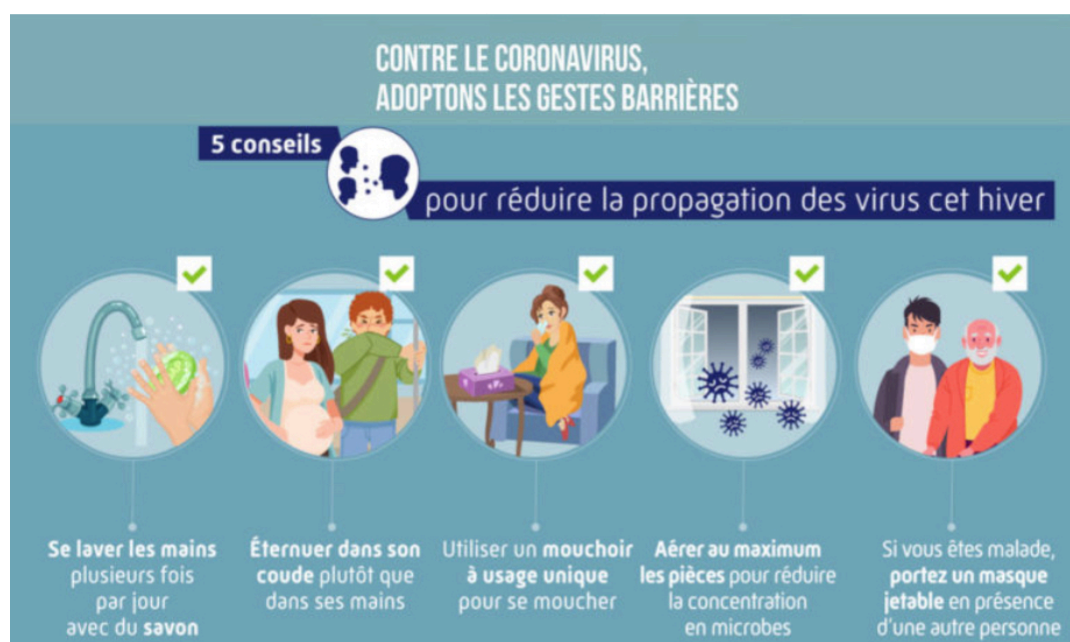
Ordures ménagères

A parti du lundi 23 mars, les déchets verts et les encombrants ne sont plus ramassés.

Confinement : continuer de respecter les consignes nationales

La durée du confinement n'est pas encore connue.

Chacun en convient : être confiné à la campagne est plus aisé que dans un petit appartement en ville. Sachons en prendre bien conscience. Ne nous écartons pas des recommandations des autorités sanitaires car l'épidémie n'est pas finie. Même si les beaux jours sont là - et les barbecues avec, il est nécessaire d'éviter les regroupements avec des personnes hors du foyer. Le week-end comme pour les cinq autres jours de la semaine, les consignes sont les mêmes. Pour les attestations, nous en mettons à disposition en mairie. Vous pouvez venir en chercher le mardi matin entre 10h et 12h.



LES SERVICES DE LA MAIRIE DURANT LE CONFINEMENT

Pendant la période de confinement, les horaires de permanence de la mairie ne sont plus valables. En revanche, en cas de besoin, vous pouvez joindre le maire, Fabrice Dalongeville au 0633218604 ou la secrétaire, Virginie Pidemont au 0686615406. Par mail : mairie.auger.60@wanadoo.fr

- L'instruction des actes d'état civil est effectuée car leur enregistrement est soumis à un délai fixé par la loi. Les mariages et autres PACS sont reportés, après avis du Procureur de la République si besoin.
- Le service public de la voirie est maintenu afin de favoriser les actions de maintenance. L'entretien *a minima* des espaces publics également.
- Le service public de l'action sociale reste opérationnel. En cas de besoin, vous pouvez contacter Sabrina Derriche, la présidente, au 0672519271.

